



Avis d'audience

Le 5 septembre 2013

Réf. 2013-H-102

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en septembre en vue d'examiner la demande d'Énergie nucléaire du Nouveau-Brunswick (ENNB) qui vise à transférer le permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau (CNPL) à la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick. La CNPL est située sur la péninsule Lepreau, à 40 km au sud-ouest de Saint John, au Nouveau-Brunswick.

La demande d'ENNB vise à garantir la conformité avec la nouvelle *Loi sur l'électricité* du Nouveau-Brunswick, qui a reçu la sanction royale de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick le 21 juin 2013 et qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} octobre 2013.

La Commission a déterminé qu'il n'était pas nécessaire de tenir une audience publique pour étudier la demande d'ENNB. L'audience se déroulera plutôt par voie de mémoires présentés par le personnel de la CCSN et ENNB.

Lorsque la Commission aura terminé ses délibérations et pris une décision dans ce dossier, un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* sera publié sur le site Web de la CCSN et mis à la disponibilité du public.

Les mémoires présentés à l'audience ne sont pas disponibles en ligne. Il faut en faire la demande au Secrétariat, à l'adresse ci-dessous :

Marie-Claude Valade
Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire Tél. : 613-947-8597 ou 1-800-668-5284

280, rue Slater, C.P. 1046

Télé. : 613-995-5086

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca